

PUBLICITÉS FRAUDULEUSES SUR INTERNET : DES RISQUES POUR LA SANTE ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

L'Union des Fabricants (Unifab), association de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle qui regroupe 200 entreprises et fédérations professionnelles issues de tous les secteurs d'activité, **salue la publication d'un rapport américain***, qui révèle que **près de 70 marques internationales ont été ciblées par des publicités frauduleuses sur les réseaux sociaux depuis 2017, dont certaines ont été vues près de 250 000 fois avant d'être détectées.**

Malgré la vigilance de quelques intermédiaires en ligne, notamment matérialisée par leur implication dans la campagne de sensibilisation des consommateurs de l'Unifab lancée très récemment sur internet, la publicité de produits ou de contenus illégaux émerge et apparaît comme un nouveau risque pour les e-consommateurs. Ces annonces illicites deviennent des passerelles vers des lieux d'achats dématérialisés qui commercialisent des produits contrefaisants

Le danger principal est que des millions de consommateurs puissent se mettre en danger par leur exposition à des milliers de publicités sur les réseaux sociaux et sur d'autres sites populaires, où ils ne s'attendent pas à tomber sur ce type d'annonce !

La publicité est un outil de promotion de l'authentique, qui donne l'envie au consommateur d'accéder à un produit. **Utilisée à mauvais escient, la publicité peut devenir un ennemi puissant de la propriété intellectuelle en encourageant les consommateurs à risquer leur santé et leur sécurité, en les trompant et en les poussant à consommer de la contrefaçon, supprimant ainsi des emplois (38000 en France), favorisant des pertes de recettes publiques (15 milliards en Europe) et finançant les réseaux criminels et terroristes.**

Ce rapport vise à empêcher ces annonces de produits contrefaisants d'être visible auprès des consommateurs, en renforçant la capacité des plateformes à se défendre en rejetant les publicités frauduleuses qui vantent les mérites de sites illégaux. **A cet effet, la publication mentionnée, recommande : une vérification des annonces ainsi que des sites qui y sont liés, la connaissance de l'identité des annonceurs, le partage de l'information destinée à démanteler des filières qui concerne les auteurs.** Tous ces éléments devraient sans nul doute faciliter le blocage et le retrait de ces annonces illicites.

"Internet est le lieu de toutes les consommations ! Les contrefacteurs l'ont bien compris et n'hésitent pas à s'insinuer dans le quotidien de tout un chacun par tous les moyens, en utilisant même le lien social qui nous unit tous et par des moyens de promotion auquel nous sommes sensibles. Pour lutter efficacement, il faut faire front et s'unir, démontrer que la solidarité de tous les acteurs est la clé de la réussite comme le prône notre dernière campagne que je vous invite à relayer massivement pour prévenir les consommateurs des dangers qu'ils encourent !" déclare Delphine Sarfati-Sobreira, Directrice générale de l'Unifab.

** publié par la Transnational Alliance to Combat Illicit Trade (TRACIT) et l'American Apparel and Footwear Association (AAFA)*